

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 avril 2019

Présents : PILLOUD Claude, SALLAN Jean-Michel, MICHEL Pierre, CRETIN Ludovic, BOZZONETTI Thierry, BRAND Michèle, CHENAVAS Andréanne, COLBACK LEITAO Marie-Paule, EPAILLY Stéphane, GRILLET Sabine, JEUNET Mélanie, PROST Georges, SAILLARD Christine, SEIBERT Ludovic,

Secrétaire : GRILLET Sabine.

### Ordre du jour

- ❖ Approbation du compte-rendu précédent
- ❖ Compte-rendu commissions, EPCI et Syndicats
- ❖ Vote des taux des 4 taxes locales
- ❖ Tarif taxe affouage
- ❖ Votes des comptes administratifs – comptes de gestion – Budget
- ❖ Affectation des résultats
- ❖ Vote budget primitif 2019
- ❖ Questions diverses

#### 1. Approbation du dernier compte rendu :

Celui-ci est adopté avec 5 abstentions (Absents du Conseil en question)

#### 2. CR commissions :

- Site nordique de Trémontagne : Le Site a entrepris des travaux d'élagage de chemins et parcs. Il demande une subvention aux communes de Chaux du Dombief et de Saint-Pierre. Après réflexion, il ressort que ces travaux se situent uniquement sur la commune de Saint-Pierre, et sur des chemins d'accès à des biens privés. Le Conseil n'approuve pas cette subvention, la Commune se concertera avec Saint-Pierre.

#### 3. Fiscalité 2019 :

Les dépenses engagées ces dernières années et les baisses de ventes de bois incitent le Conseil à décider à l'unanimité, une augmentation des 4 taxes locales telles que :

Taxe d'habitation	11.44%
Taxe foncière (bâti)	6.76%
Taxe foncière (non bâti)	13.66%
C.F.E.	13.23%

#### 4. Taxe d'affouage :

Cette année, la taxe d'affouage sera de 48€ le stère, correspondant au coût d'exploitation, de la mise en stères et de la livraison. Comme l'année précédente, une fiche de réservation sera distribuée en boîte aux lettres afin de ne travailler que le nombre de stères nécessaires.

#### 5. Vote comptes administratifs 2018 :

BUDGET COMMUNAL 2018	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Excédent Reporté		280 635.64	74 803.63	
Opérations de l'année	607 607.44	583 884.31	381 099.03	304 592.46
<b>Totaux</b>	<b>607 607.44</b>	<b>864 519.95</b>	<b>455 902.66</b>	<b>304 592.46</b>
<i>Résultat de clôture</i>		<i>256 912.51</i>	<i>151 310.20</i>	

**Résultat global Budget communal : 105 602.31**

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT 2018</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Excédent Reporté		17 570.49		19 450.43
Opérations de l'année	19 948.61	18 165.28	10 669.77	21 402.41
<b>Totaux</b>	<b>19 948.61</b>	<b>35 735.77</b>	<b>10 669.77</b>	<b>40 852.84</b>
<i>Résultat de clôture</i>		<i>15 787.16</i>		<i>30 183.07</i>

**Excédent global Assainissement: 45 970.23**

<b>BUDGET LOTISSEMENT 2018</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Excédent Reporté		20 069.49	196 767.44	
Opérations de l'année	143 509.41	143 509.41	143 509.41	140 290.61
<b>Totaux</b>	<b>143 509.41</b>	<b>163 578.90</b>	<b>340 276.85</b>	<b>140 290.61</b>
<i>Résultat de clôture</i>		<i>20 069.49</i>	<i>199 986.24</i>	

**Déficit global lotissement: 179 916.75**

## **6. Vote compte de gestion et affectation des résultats:**

Le conseil vote les comptes de gestion et décide de l'affectation des résultats.

## **7. Vote des budgets primitifs 2019**

- Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2019 se répartissant comme suit :
  - En recettes et dépenses de fonctionnement à 811 102 €
  - En recettes et dépenses d'investissement à 628 311 €
- Approbation à l'unanimité du budget Assainissement 2019 se répartissant comme suit :
  - En recettes et dépenses de fonctionnement à 35 287 €
  - En recettes et dépenses d'investissement à 43 183 €
- Approbation du budget lotissement reconduit à l'identique de celui de 2018.

## **8. Questions diverses :**

### ➤ Parcelles lotissement :

- Devant le déficit enregistré sur le budget du lotissement, le Conseil est unanime, et constate qu'il faut vendre rapidement des parcelles. Square Habitat et Immo Franco Suisse sont donc mandatés pour les ventes. La commune peut toutefois les vendre directement.

### ➤ Parcelle N°6

Une proposition d'achat sur la parcelle N°6 avec condition d'obtenir une bande de terrain attenante sur 2 côté de la parcelle à été faite par M. Medigue, la Commune proposera à celui-ci 45 000 € pour la parcelle et 12 000 € la bande de terrain supplémentaire – non constructible.

### ➤ Réclamation affouage

M. Daniel Verges indique que son fils habitait chez lui au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et demande donc 1 tête de plus à son affouage. Le Conseil accepte.

### ➤ Demandes de subventions diverses :

- Association Bresse Nouvelle demande une participation au bon vouloir pour travaux, le Conseil refuse
- Mme Joëlle Paget-Goy demande à la commune si dans le cadre de la rénovation de son logement elle pouvait prétendre à une par la Commune. La Commune ne disposant pas de budget dédié à ce type d'aides, une lettre d'information lui sera envoyée.

### ➤ Ilay :

A titre d'information, la Commune a reçu la copie d'un courrier adressé à M. Le Préfet du Jura, envoyé par un groupe s'identifiant « Habitants d'Ilay ». Ce courrier dénonce les problèmes de dangerosité aux abords des voies traversant Ilay, et demande à M. Le Préfet de prendre en compte leurs revendications en sécurisant ces voies.

### ➤ F3 du7 Grande Rue :

M. le Maire informe le Conseil du prochain départ de M. Breton et parallèlement de de la demande de ce logement par M. Ahmed Fetaimia. Après révision du loyer, le Conseil accepte.

➤ Vente de bois :

Les 3 parcelles non vendues à la précédente vente de bois seront reproposées à la prochaine vente ou négociées.

➤ Demande J. Lombard

M. Lombard demande l'autorisation de fermer la route du belvédère 1 soirée en mai afin de procéder à des essais automobiles. L'association en assurera la fermeture et la sécurité. Le Conseil accepte.

➤ Proposition d'économies...

Face au déficit du budget 2018, M. Ludovic Seibert propose au Conseil la diminution – voire la suppression des indemnités versées aux 3 adjoints au Maire (Jean-Michel Sallan, Pierre Michel et Ludovic Cretin). M. le Maire rappelle que le Conseil a lui-même décidé des modalités d'attribution ainsi que des montants alloués. Ces indemnités viennent compenser les frais engagés pour les déplacements aux réunions diverses, ainsi que pour le temps consacré à leurs diverses attributions. Un tour de table est fait et le contre l'a emporté.

Séance levée à 22h45.